



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2021 en faveur de la République du Sénégal

Document d'action Team Europe Initiative - Agropoles d'avenir et l'intégration des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Team Europe Initiative – Agropoles d'avenir et l'intégration des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires Numéro CRIS NDICI AFRICA/2021/43366 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Economie verte au Sénégal (Axe 1 : Agropoles d'avenir pour une agriculture verte et des emplois décents)
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République du Sénégal
4. Document de programmation	Document de stratégie conjointe UE-Sénégal 2021-2023
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	OS1 du PIP : Création ou renforcement d'activités agro-industrielles, intégrant les milieux ruraux, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire de la population, renforçant la résilience aux changements climatiques. Les résultats attendus : (i) les populations rurales et urbaines du Sénégal sont en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilientes aux changements climatiques ; (ii) meilleur accès aux financements pour l'entrepreneuriat, en particulier des femmes et des jeunes ; (iii) des emplois durables et décents créés pour tous les producteurs d'aliments (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) qui bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité de leur secteur s'accroît ; (iv) les revenus des producteurs, dans les exploitations agricoles où se pratique l'agriculture familiale, ont augmenté.

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Document de stratégie conjointe UE-Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023) Priorité 1 - Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi Secteur 1 - Chaines de valeur durables, sécurité alimentaire et nutrition			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal (seulement 1): 8 (travail décent et la croissance économique) Autres ODDs importants (jusqu'à 9) et le cas échéant cibles : 1 (éradication de la pauvreté), 2 (éradication de la faim); 13 (action en faveur du climat) et 5 (genre et égalité)			
8 a) Code (s) CAD	CODE CAD 32161 – Agro-industries - 100 %			
8 b) Principal canal de distribution @	Convention de financement – Convention de délégation avec des agences des Etats Membres CF MO4			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 135 000 000 EUR.</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE 20 000 000 EUR .</p> <p>Cette action est cofinancée en parallèle par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Belgique pour un montant de 25 000 000 EUR + 5 000 000 EUR (Assistance Technique); - Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 30 000 000 EUR ; - Banque africaine de développement (BAD) pour un montant de 55 000 000 EUR maximum.
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Modalité du projet</p> <p>Gestion indirecte avec l'/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.1.</p> <p>Gestion indirecte avec l'/les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.16.</p>
--	--

1.2 Résumé de l'Action

Le Sénégal s'est doté d'un Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal émergent pour la relance de l'économie nationale. Cet ajustement priorise la souveraineté alimentaire (agriculture, élevage et pêche), pharmaceutique et sanitaire, ainsi que l'industrialisation de l'économie, le numérique, le tourisme et le logement, en favorisant davantage l'équité territoriale et l'inclusion sociale.

La part du secteur informel reste très importante (90 % de la main-d'œuvre) dans l'économie. L'agriculture représente 15 % du PIB (produit intérieur brut) et 60 % de la population active avec les pêcheries principalement artisanales et une productivité particulièrement faible malgré une relative structuration des acteurs et producteurs

(associations, coopératives). L'industrie, qui représente 23 % du PIB, est dominée par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (92,5 %) mais 90 % de la valeur ajoutée est produite par des grandes entreprises, avec une productivité et une compétitivité relativement faibles.

La nouvelle Politique Industrielle du Sénégal se donne comme ambition de contribuer à sécuriser l'accès à la matière première agricole, zootechnique et halieutique pour les entreprises de la transformation industrielle. Celle-ci dépend des performances du segment productif en amont de la transformation industrielle constitué à 98% par des exploitations familiales de petite taille avec des activités diversifiées et saisonnières, qui ne sont pas pour le moment des partenaires fiables pour un acheteur industriel ou pour les consommateurs urbains aux exigences de qualité croissantes. Les contraintes majeures auxquelles les exploitations familiales, tant dans la pêche/aquaculture, dans l'agriculture/agroforesterie et dans l'élevage, doivent faire face sur le chemin de leur professionnalisation afin de devenir des acteurs performants des marchés en voie de constitution, leur permettant d'obtenir des meilleurs revenus, sont les suivantes : (i) une plateforme logistique défaillante, qui ne facilite pas l'interconnexion territoriale et la conservation efficace des produits secs et périssables; (ii) un accès difficile et fragmentaire aux intrants et concentré sur les traditionnels intrants chimiques ; (iii) un accès difficile aux services financiers adaptés, notamment le crédit d'investissement; (iv) un dispositif national et local d'appui/conseil rural et de promotion de la recherche agronomique et zootechnique fragmenté et sous-financé.

De plus, le Sénégal se caractérise par des inégalités de territoires : Une frange côtière concentrant l'essentiel du tissu économique et ces opportunités et l'intérieur du pays dépendant pour l'essentiel de l'activité agropastorale dans un climat sahélo-soudanien subissant les effets du changement climatique et la dégradation des terres. Dans ce contexte, les inégalités sociales, exacerbées par la crise COVID-19, ont aggravé la vulnérabilité de pans entiers de la population, notamment des femmes et des jeunes (en particulier des jeunes femmes). Dès lors, rééquilibrer le développement territorial du pays en dotant les territoires de l'intérieur, comme les régions centres, d'infrastructures de soutien à l'industrialisation agroalimentaire permettra la transformation structurelle de l'économie via la valorisation des potentialités naturelles de chaque territoire à travers les chaînes de valeur clés. Ceci contribuera à donner des opportunités économiques, notamment aux jeunes, en particulier aux jeunes filles, et aux femmes dans leurs terroirs ; ce qui baissera l'exode rural et la pression migratoire d'une zone de départ comme le bassin arachidier. Ainsi, les nouvelles opportunités, via le renforcement des chaînes de valeurs clés et durables, sont des alternatives à la migration irrégulière et une option pour la réintégration des migrants de retour. L'action contribuera à la stratégie nationale de protection sociale et notamment à la protection sociale adaptative à travers l'inclusion économique et l'inclusion financière.

La présente action soutiendra les priorités immédiates du Gouvernement qui sont, sur le court terme, l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes en ligne avec le programme d'urgence et, sur le moyen terme, la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP2A) du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise la diversification économique et la transformation structurelle du pays en s'appuyant sur l'agriculture et la pêche via les agropoles. L'action interviendra dans l'économie politique du pays pour contre balancer certaines tendances au maintien du statu quo via la mise en œuvre de réformes critiques telles que la subvention aux intrants et au matériel agricole, le crédit à l'investissement agroalimentaire, la normalisation et régulation du marché de l'agroalimentaire via le dialogue institutionnel structuré dans le cadre du projet, mais aussi au-delà via la matrice conjointe de l'appui budgétaire (action 1 du PAA 2021).

Pour ce faire, l'objectif global de l'action est : Contribuer à la relance socio-économique du Sénégal avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les retournés/migrants potentiels. L'objectif spécifique est : Connecter durablement et de manière inclusive les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques au marché national, régional et international. Les résultats contribuant à l'objectif spécifique sont : (1) Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et des services de soutien à la production, à la transformation et à la distribution sont accessibles par tous et toutes et interconnectés (intermodalité) ; (2) L'accès des petites et moyennes entreprises (PME) /petites et moyennes industries (PMI) et des coopératives au crédit bancaire pour l'investissement est amélioré, notamment pour les femmes et les jeunes (en particulier les jeunes femmes) ; (3) Les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques sont renforcées ; (4) L'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.

L'Union européenne se positionne au Sénégal comme un partenaire solide et de longue date qui soutient le pays dans sa relance économique et sociale post Covid-19 à court terme, dans sa réponse aux défis structurels démontrés par les événements de mars 2021 et dans sa trajectoire vers l'émergence et comme pôle de stabilité économique et

sécuritaire dans la région. La présente action : *Team Europe Initiative–Agropoles d’avenir et l’intégration des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires*, s’inscrit dans le domaine prioritaire 1 du Document de stratégie conjointe : *Croissance Verte et Inclusive pour la création d’emplois*. L’action est en ligne avec les priorités du Green Deal, notamment dans sa composante Farm to Fork, la stratégie UE-Afrique ainsi que le Nouveau Pacte européen sur la migration et l’asile. L’action contribuera à atteindre l’ODD 8 (travail décent et la croissance économique), 1 (éradication de la pauvreté), 2 (éradication de la faim); 13 (action en faveur du climat) et 5 (genre et égalité) ainsi que le Plan d’Action Genre III 2021-2025.

L’action mettra l’Union européenne et la Team Europe au cœur du dialogue sur les réformes et stratégies sectorielles critiques de l’agenda de structuration de l’Agropole Centre visant la mise en place d’infrastructures et services permettant le développement d’un écosystème favorable à l’initiative privé dans toutes les chaînes de valeur agro-industrielles des territoires ruraux des régions Centre de Kaolack, Diourbel, Fatick et Kaffrine notamment, sans se limiter à ces régions notamment pour la structuration des chaînes de valeur et l’accès au financement. Il est attendu que ceci ait un impact positif sur l’emploi des femmes, des jeunes (en particulier des jeunes femmes) et des migrants retournés. Cette action devrait également bénéficier les communautés hôtes et contribuer à ce que la pression migratoire de ces régions baisse. L’action aura aussi un impact positif sur le commerce régional et intra africain à travers l’approvisionnement du marché Africain avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), européen et international dans le respect des standards Union européens et protégeant l’environnement. L’action est d’autant plus critique qu’elle va servir de levier incitatif au financement de projets d’investissement privés par les autres partenaires (BEI, Société belge d’investissements pour les pays en développement (BIO), Belgique, Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Italie pour la Team Europe et aussi la BAD) et aurait ainsi aussi une incidence sur la soutenabilité de la dette. Enfin, elle servira aussi à attirer des investisseurs privés.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Sénégal constitue un pôle de stabilité politique et un modèle démocratique dans la région. Bien que les troubles politiques récents (mars 2021) ne semblent pas constituer une remise en cause de ce modèle de stabilité, l’image du Sénégal a néanmoins été fortement altérée, ébranlant quelque peu la confiance des investisseurs. Par ailleurs, l’environnement des affaires reste globalement assez faible même si certains progrès ont été notés (le Sénégal occupe la 123^{ème} place sur 190 selon le classement Doing Business de la BM, contre la 157^{ème} en 2010).

Au niveau économique, le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont l’économie repose principalement sur les services (60 % du PIB), avec l’industrie et l’agriculture représentant 25 % et 15 % du PIB respectivement. Le pays a été fortement impacté par la crise Covid-19, mais la croissance s’est maintenue à environ 1,5 % en 2020, contre une projection initiale de -0,7 %, principalement en raison d’une production agricole record. La crise socio-économique générée par la Covid-19 était certainement une des raisons pour une hausse des flux migratoires fin 2020, notamment via la route Atlantique. Suite aux troubles du mois de mars et tenant compte des importants défis structurels révélés, le gouvernement s’est fortement engagé à mettre la jeunesse au centre du développement du pays (Programme triennal d’urgence pour l’emploi et l’insertion socioéconomique des jeunes d’environ 680 000 000 EUR).

Le Sénégal s’est doté d’un Plan d’Actions Prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Emergent pour la relance de l’économie nationale. Cet ajustement priorise la souveraineté alimentaire (agriculture, élevage et pêche), pharmaceutique et sanitaire, ainsi que l’industrialisation de l’économie, le numérique, le tourisme et le logement, en favorisant davantage l’équité territoriale et l’inclusion sociale. La structure de l’économie est restée largement inchangée au cours des trois dernières décennies. La part du secteur informel reste très importante (90 % de la main-d’œuvre). L’agriculture représente 15 % du PIB et 60 % de la population active avec les pêcheries principalement artisanales et une productivité particulièrement faible malgré une relative structuration des acteurs et producteurs (associations, coopératives). L’industrie, qui représente 23 % du PIB, est dominée par les MPME (92,5 %) mais 90 % de la valeur ajoutée est produite par des grandes entreprises, avec une productivité et une compétitivité relativement faibles.

La stratégie nationale de protection sociale a mis en évidence la protection sociale adaptative afin de favoriser l’inclusion économique des personnes vulnérables bénéficiant de filets sociaux afin de les sortir progressivement du cercle vicieux de la pauvreté.

L'Union européenne se positionne au Sénégal comme un partenaire solide et de longue date qui soutient le pays dans sa relance économique et sociale post Covid-19 à court terme, dans sa réponse aux défis structurels 'montrés' par les événements de mars 2021 et dans sa trajectoire vers l'émergence et comme pôle de stabilité économique et sécuritaire dans la région.

Le Document de Stratégie Conjointe (DSC) pour le Sénégal est cadré autour de trois priorités géopolitiques : (i) Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi ; (ii) Développement du Capital humain ; et (iii) Bonne gouvernance.

La présente action ; Team Europe Initiative–Agropoles d'avenir et l'intégration des chaînes de valeur dans les systèmes alimentaires, s'inscrit dans le domaine prioritaire 1 du Document de stratégie conjointe : Croissance Verte et Inclusive pour la création d'emplois. L'action est en ligne avec les priorités du Green Deal, notamment dans sa composante Farm to Fork, la stratégie UE-Afrique ainsi que le Nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile. L'action contribuera à atteindre l'ODD 8 (travail décent et la croissance économique), 1 (éradication de la pauvreté), 2 (éradication de la faim); 13 (action en faveur du climat) et 5 (genre et égalité).

L'action mettra l'Union européenne et la Team Europe au cœur du dialogue sur les réformes et stratégies sectorielles critiques de l'agenda de structuration de l'Agropole Centre visant la mise en place d'infrastructures et services permettant le développement d'un écosystème favorable à l'initiative privé dans toutes les chaînes de valeur agro-industrielles des territoires ruraux des régions Centre de Kaolack, Diourbel, Fatick et Kaffrine notamment, sans se limiter à ces régions notamment pour la structuration des chaînes de valeur et l'accès au financement. Il est attendu que ceci ait un impact positif sur l'emploi des femmes, des jeunes (en particulier des jeunes femmes) et des migrants retournés. Cette action devrait également bénéficier les communautés hôtes et contribuer à ce que la pression migratoire de ces régions baisse. L'action aura aussi un impact positif sur le commerce régional et intra africain à travers l'approvisionnement du marché Africain avec la ZLECAF, européen et international dans le respect des standards UE et protégeant l'environnement. L'action est d'autant plus critique qu'elle va servir de levier incitatif au financement de projets d'investissement privés par les autres partenaires (BEI, BE, IT, KfW, EDFI, BIO pour la Team Europe et aussi la BAD) et aurait ainsi aussi une incidence sur la soutenabilité de la dette. A l'avenir, d'autres Bailleurs tels que la KfW ou l'Italie pourraient également contribuer au financement de l'Agropole. De la même manière, un montant de 2 700 000 EUR est prévu à titre de garantie du prêt souverain de la BEI au Sénégal pour le financement de l'agropole centre. Il est aussi prévu un montant de 10 000 000 de garantie privée (Fonds européen pour le développement durable + FEDD+) pour faciliter l'accès au financement. Ces contributions seront financées sur une autre décision et feront donc l'objet d'un autre Document d'Action. Enfin, elle servira aussi à attirer des investisseurs privés.

Bien que le secteur agroalimentaire emploie environ 60 % de la population active du Sénégal, sa contribution au PIB reste inférieure à 20 %. La raison principale de cette disparité reste la faiblesse du taux de transformation des produits alimentaires de base et la dominance de la commercialisation et de l'exportation des denrées brutes. Ceci est accentué dans la région centre du bassin arachidier, où le secteur primaire, (agriculture, élevage, pêche) est moins organisé que dans la Vallée du Fleuve. La mise en fonction de l'Agropole-centre constitue une opportunité majeure pour renverser cette tendance historique. Le dispositif infrastructurel et organisationnel de l'Agropole a pour objectif de lever les contraintes majeures aux investissements industriels dans le segment de la transformation des chaînes de valeur agrosylvopastorales les plus durables et halieutiques, notamment l'accès à l'énergie électrique abordable, la logistique efficiente, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée, la certification sanitaire des produits transformés, l'accès aux services administratifs et financiers pour les entreprises.

L'Agropole Centre vise à l'horizon 2026 la création d'au moins 19 000 emplois industriels directs à travers l'installation de 40 PME et de 60 MPME réparties sur un module industriel central à Kaolack, 4 modules régionaux à Fatick, Kaolack, Kaffrine et Diourbel et 15 plateformes départementales de conditionnement et conservations des produits en lien avec l'apprentissage de pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette action soutiendra les priorités immédiates du Gouvernement qui sont, sur le court terme, l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes en ligne avec le programme d'urgence et, sur le moyen terme, la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP2A) du Plan Sénégal Emergent (PSE-VERT) qui vise la diversification économique et la transformation structurelle du pays en s'appuyant sur l'agriculture et la pêche via les agropoles et dans le respect des enjeux environnementaux. L'action interviendra dans l'économie politique du pays pour contre balancer certaines tendances au maintien du statu quo via la mise en œuvre de réformes critiques telles que la subvention aux intrants et au matériel agricole, le crédit à l'investissement agroalimentaire,

la normalisation et régulation du marché de l'agroalimentaire via le dialogue institutionnel structuré dans le cadre du projet, mais aussi au-delà via la matrice conjointe de l'appui budgétaire (action 1 du PAA 2021).

En même temps, l'intervention est pleinement alignée avec l'approche et les objectifs de l'initiative panafricaine de la « Grande Muraille Verte » (GMV), soutenue par le gouvernement du Sénégal et l'Union européenne. L'initiative est dirigée par l'Union africaine (UA) et coordonnée à travers l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (AAP) et compte avec la participation des 11 pays de la région sahélo-saharienne. Cette initiative, active depuis 2007, propose une approche intégrée de la gestion des écosystèmes, qui vise à créer une mosaïque de différents systèmes d'utilisation des terres et de production, y compris la gestion et la restauration durables des zones arides, la régénération de la végétation naturelle ainsi que des mesures de rétention et de conservation de l'eau.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

La nouvelle Politique Industrielle du Sénégal, actualisée en juin 2021 pour tenir en compte des priorités fixées par le PAP2A du PSE, dans le cadre de la relance économique suite à la crise COVID-19, se donne comme ambition de contribuer à sécuriser l'accès à la matière première agricole, zootechnique et halieutique pour les entreprises de la transformation industrielle. La réussite de cette transformation structurelle de l'économie rurale du Sine-Saloum dépend aussi largement de la viabilité à long terme de tous ces investissements attendus. Celle-ci dépend à son tour des performances du segment productif en amont de la transformation industrielle, qui doit être en mesure d'approvisionner les entreprises industrielles de transformation de manière quantitativement stable avec des matières premières alimentaires de qualité. Au Sine-Saloum ce segment est constitué à 98 % par des exploitations familiales de petite taille et à activités diversifiées et saisonnières (toutes actives sur des chaînes de valeurs durables), qui ne sont pas pour le moment des partenaires fiables pour un acheteur industriel ou pour les consommateurs urbains aux exigences de qualité croissantes.

Les contraintes majeures auxquelles les exploitations familiales, tant dans la pêche/aquaculture, dans l'agriculture/agroforesterie et dans l'élevage, doivent faire face sur le chemin de leur professionnalisation afin de devenir des acteurs performants des marchés en voie de constitution, leur permettant d'obtenir des meilleurs revenus, sont les suivantes : (i) une plateforme logistique défaillante, qui ne facilite pas l'interconnexion territoriale et la conservation efficace des produits secs et périssables. Cette faiblesse infrastructurelle impacte la compétitivité des produits locaux auprès des transformateurs industriels et des consommateurs finaux urbains et induit un niveau de pertes post-récolte et post capture qui s'élève à 34 % en moyenne ; (ii) un accès difficile et fragmentaire aux intrants (semences de qualité, engrais, produits phytos, produits vétérinaires, aliments de bétail), entraîné par un système national de subvention et distribution dysfonctionnel et concentré exclusivement sur les traditionnels intrants chimiques ; (iii) un accès difficile aux services financiers adaptés, notamment le crédit d'investissement (notamment pour les femmes en raison de leurs difficultés d'accès à la terre), qui freine la capacité des exploitations de petite taille et des microentreprises rurales à investir dans l'amélioration de la durable de la productivité; (iv) un dispositif national et local d'appui/conseil rural et de promotion de la recherche agronomique et zootechnique fragmenté et sous-financé, se traduisant par la faiblesse de l'accompagnement technique et donc la faiblesse des capacités des producteurs de base dans un contexte de dégradation de la fertilité des sols et des ressources naturelles du fait de pressions croissantes exacerbées par le changement climatique.

De plus, le Sénégal se caractérise par des inégalités territoriales et des inégalités de genre. La frange côtière concentre l'essentiel du tissu économique et des opportunités tandis que l'intérieur du pays dépend pour l'essentiel de l'activité agropastorale dans un climat sahélo-soudanien subissant les effets du changement climatique et la dégradation des terres. Dans ce contexte, les inégalités sociales, exacerbées par la crise COVID-19, ont aggravé la vulnérabilité de pans entiers de la population, notamment des jeunes et des femmes. Dès lors, rééquilibrer le développement territorial du pays en dotant les territoires de l'intérieur, comme les régions centres, d'infrastructures de soutien à l'industrialisation agroalimentaire permettra la transformation structurelle de l'économie via la valorisation des potentialités naturelles de chaque territoire à travers les chaînes de valeur clés et durables. Ceci contribuera à donner des opportunités économiques aux femmes et jeunes, en particulier aux jeunes femmes, dans leurs terroirs, y compris en apportant les formations complémentaires nécessaires, ce qui baissera l'exode rural et la pression migratoire d'une zone de départ comme le bassin arachidier. Les agropoles constituent le pivot de la relance socio-économique post COVID-19 et sont centraux pour la création d'emplois, surtout pour les jeunes. Ainsi, à travers cette action, les contraintes citées plus haut dans les segments de la production et de la transformation industrielle des principales chaînes de valeur agricoles, pastorales, halieutiques et agroforestières de la région centre seront appuyées pour être connectées aux marchés nationaux et internationaux

des produits alimentaires. L'action fait écho au programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes, en particulier des jeunes filles, insistant sur l'équité territoriale et la valorisation des potentialités dans le secteur agricole. Ainsi, les nouvelles opportunités, via le renforcement des chaînes de valeurs clés, sont des alternatives à la migration irrégulière à la réintégration des migrants de retour. La transformation des produits alimentaires (dont produits de la mer) étant l'apanage des femmes, la professionnalisation des OPs induit le travail décent pour les femmes productrices, formatrices et entrepreneures sans oublier la réduction de la pénibilité du travail du fait des innovations. L'action ambitionne de verdir les chaînes de valeur que ce soit dans les pratiques de production ou de pêche, au travers de mécanismes de résilience, des infrastructures de transformation et d'une attention portée à l'efficacité énergétique. La promotion des activités halieutiques telles que la crevetticulture, l'ostréiculture et l'algoculture est une anticipation adaptative des effets du changement climatique. La digitalisation sera au centre de la gestion des plateformes de l'Agropole, ainsi que de ses infrastructures de conditionnement et de stockage ; les aspects de dématérialisation des procédures administratives sont aussi concernés.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

La jeunesse (hommes et femmes) et les femmes (titulaires de droits) seront au centre de l'action en tant que bénéficiaire direct des emplois décents et acteurs de changement.

Les autorités locales (titulaires d'obligations) défendront les besoins et les intérêts de leurs collectivités dans le cadre d'une approche territoriale d'amélioration des systèmes productifs avec, une optique de gestion intégrée des ressources naturelles. Elles seront protagonistes du dialogue politique que l'action vise à promouvoir autour des mesures de réformes promues par le projet. Sur ces points, elles seront avec les Organisations professionnelles, des alliés incontournables pour porter le plaidoyer.

Les acteurs économiques dont notamment le secteur privé national, européen, international et organisations interprofessionnelles des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques qui participeront à l'exploitation des plateformes et à la constitution de la société de construction et d'exploitation (SCE). Les organisations de la diaspora et les Organisations impliquées dans le retour des migrants seront associées. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entités publiques de Conseil aux Organisations de producteurs seront parmi les opérateurs de mise en œuvre notamment de l'appui au renforcement des capacités et la structuration des Organisations de Professionnelles et seront recrutées sur une base compétitive.

Les ministères en charge du développement industriel, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, les ministères en charge de la coopération, des finances et du budget (titulaires d'obligations) seront en charge du pilotage et de la coordination de l'action. Le dispositif de gouvernance de l'action prévoit un comité de pilotage (COPIL) présidé par le ministère de l'économie, du plan et de la coopération (MEPC) auxquels participent Les Bailleurs dont l'Union européenne, les autres Partenaires concernés par la mise en place de l'Agropole-centre et les quatre ministères techniques principaux, à savoir le ministère du développement industriel et des petites et moyennes industries (MDIPMI), le ministère de l'agriculture et du développement rural (MAER), le ministère des pêches et de l'économie maritime (MPEM) et le ministère des infrastructures. Chaque composante sera en plus pilotée techniquement par un comité restreint de suivi, composé par les directions techniques des ministères concernés, les agences et fonds publics et les représentants de la décentralisation administrative. Les collectivités locales participeront à la mise en œuvre en prenant part à la société de construction et d'exploitation du module central et des plateformes départementales de l'agropole. Elles seront aussi représentées au sein des instances de pilotage du projet.

Les Banques locales et les Institutions Financières Internationales contribueront à l'accès au financement et à la gestion du risque. Les Banques locales pourraient notamment bénéficier d'actions de renforcement de leurs capacités pour les préparer à être éligibles aux instruments des IFIs européennes notamment.

Une évaluation des capacités des acteurs sera réalisée en début d'action en vue d'un renforcement.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer à la relance socio-économique du Sénégal avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les retournés/migrants potentiels.

L'objectif spécifique (résultats) de cette action est de connecter durablement et de manière inclusive les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques au marché national, régional et international.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1. Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et de services de soutien à la production, à la transformation et à la distribution sont accessibles pour tous et toutes et interconnectés (intermodalité) ;
2. L'accès des PME/PMI et des coopératives au crédit bancaire pour l'investissement est amélioré, notamment pour les femmes et les jeunes (en particulier les jeunes femmes) ;
3. Les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques sont renforcées ;
4. L'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1 :

1.1. Appui à la réalisation et à la gestion, en partenariat avec le privé et les organisations professionnelles, d'infrastructures de production, de stockage et transformation agro-industrielle

1.2. Appui à la mise en place de services de connexion numérique (services numériques accessibles aux entreprises) et en énergie électrique propre (solaire, mixe énergétique propre, etc.) des futures usines de transformation (5 plateformes départementales) ainsi que de services de soutien à la production (entretien du matériel agricole, appui à la certification des produits, etc.), la transformation et la distribution des produits frais et manufacturés

1.3. Appui à la formation professionnelle des artisans (hommes et femmes) notamment dans l'entretien et la maintenance des équipements agricoles de production, de récolte, post-récolte et de transformation des produits alimentaires. Un partenariat pourrait être établi avec le 3FPT¹.

Activités liées au produit 2 :

2.1. Fonctionnalisation de mécanismes d'accompagnement financiers des PME/PMI pour l'accès au crédit d'investissement et de mécanismes de gestion du risque via la mobilisation de garanties EFSD+ (notamment des PME/PMI gérées par des femmes et jeunes, y compris jeunes femmes) ;

2.2. Appuis pour l'accès aux services de soutien à l'entrepreneuriat pour l'accès au crédit d'investissement des petits producteurs agrégés en sociétés coopératives suivant le régime de l'OHADA et pour les jeunes (hommes et femmes) diplômés qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat agricole.

Activités liées au produit 3 : *Un partenariat avec le FNDASP² pourrait être envisagé en conformité la LOASP³*

3.1. Appui au renforcement des capacités organisationnelles, techniques, commerciales et de gestion des organisations de producteurs agrégés en sociétés coopératives suivant le régime de l'OHADA⁴ (notamment celles gérées par des femmes ou jeunes, en particulier des jeunes femmes).

3.2. Appui au développement des productions des filières agro-industrielles (Recherche/développement et diffusion des innovations régies par la demande) et à la structuration de certaines chaînes de valeur en interprofessions conformément à la LOASP et au décret 2008-1260 portant création, organisation et fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles.

3.3. Appui aux services de conseils de gestion pour les petits producteurs agrégés en sociétés coopératives suivant le régime de l'OHADA (avec une attention particulière aux productrices).

Activités liées au produit 4 :

4.1. Appui au dialogue sur le montage de la société de construction et d'exploitation de l'agropole.

4.2. Appui à la réforme de la subvention aux intrants et à l'équipement.

4.3. Appui à la réforme du crédit (optimisation des mécanismes de garanties, de bonification, de crédit et fonds d'investissements de l'État, warrantage, récépissé d'entrepôt). Une attention particulière sera accordée à l'accès

¹ Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique

² Fonds national de Développement agrosylvopastoral

³ Loi d'Orientation agroSylvoPastorale

⁴ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

au crédit pour les femmes, qui sera renforcé par les instruments de tierce détention et par l'appui de l'agent d'intermédiation aux banques.

4.4. Appui à la *readiness* pour le développement de la finance verte dans l'investissement privé agrosylvopastorale et halieutique.

4.5. Appui à la stratégie de développement portuaire et au *fund-raising* notamment dans le bassin arachidier.

4.6. Appui à la stratégie de développement du ferroviaire et au *fund-raising* ligne Dakar-Bamako.

4.7. Appui à la facilitation de l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.

Cette action sera suivie dans les PAA à venir par une action connexe qui visera la structuration des chaînes de valeur en interprofessions, qui va au-delà des limites territoriales des agropoles et qui à ce stade n'existe pas au niveau national, ce qui bloque la vraie intégration des chaînes des valeurs aux systèmes alimentaires. Une autre action, au niveau multi-pays de l'Afrique de l'Ouest est en cours de réflexion pour renforcer la compétitivité et la durabilité des chaînes de valeur horticoles au niveau régional via l'harmonisation des standards sanitaires et phytosanitaires pour faciliter aussi l'exportation et renforcer l'intégration régionale.

L'engagement de la contribution de l'UE à l'initiative « Team Europe » prévue dans ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions des partenaires de la Team Europe. La Belgique va cofinancer l'action aussi bien pour les investissements que pour de l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage à travers son programme bilatéral avec le Sénégal. Une contribution est également attendue du programme régional de la Belgique dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Enfin, la BEI apporte un prêt souverain au Sénégal pour le financement des investissements prévus dans l'agropole centre. D'autres EMs ou IFIs européennes tels que l'Italie ou la KfW pourraient également apporter une contribution. Des ressources additionnelles sont attendues dans le cadre d'une fenêtre pays ou une fenêtre régionale avec EDFI pour faciliter l'accès des Banques locales, des PME/PMI et des coopératives au crédit d'investissement et en fonds de roulement.

La contribution de l'UE est sujette à la confirmation formelle de la contribution significative de chacun des partenaires aussi tôt que possible. Dans le cas où la TEI ou ses contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut continuer en dehors du cadre de cette TEI.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu qu'une EES devait être entreprise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B (EIE).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque (le risque climatique sera traité dans le cadre d'une EIE).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que le genre est un objectif significatif de la présente action. Elle prendra en compte les objectifs du GAP⁵ III. La micro-transformation des produits agroalimentaire (notamment les produits de la mer) est largement apanage des femmes. La professionnalisation des OP selon le modèle coopératif offre une opportunité pour l'introduction du principe du « travail décent » pour les femmes productrices et formatrices. L'aménagement

des plateformes offre aux femmes un environnement sain et sûr pour leurs activités avec un allègement substantiel de la pénibilité du travail.

L'organisation de l'approvisionnement des exploitants en intrants subventionnés à travers les coopératives contribuera à améliorer l'accès des femmes aux intrants et équipements subventionnés, qui est à ce stade l'apanage quasi-total des hommes chefs d'exploitation.

Également la participation des femmes aux organes dirigeants des organisations professionnelles, et au Comité de Gestion du FNDASP⁶, servira à orienter davantage la recherche et la vulgarisation vers les besoins spécifiques des femmes, telles que l'horticulture, l'élevage de petits ruminant, la collecte/transformation de produits halieutiques et les produits forestiers non-ligneux, qui sont actuellement autant de sous-secteurs partiellement négligés au profit de l'arachide et les grandes cultures pluviales, contrôlées par les hommes.

Une attention particulière sera accordée à l'accès au crédit pour les femmes, qui sera renforcé par les instruments de tierce détention et par l'appui de l'agent d'intermédiation aux banques.

Droits de l'homme

L'action promeut les principes de l'approche basée sur le droit humains (ABDH), se fondant sur le renforcement du lien de redevabilité politique entre les porteurs d'obligations et les détenteurs des droits, qui sont dans ce cas respectivement les services techniques de l'État en charge de l'appui au développement du secteur agroalimentaire et les opérateurs économiques, notamment ruraux. La capacité de plaider et de proposition de solutions de ces derniers sera renforcée par une activité de capitalisation/communication/présentation de résultats/proposition des réformes de l'action. La voie des détenteurs des droits sera portée par leurs organisations représentatives et par les faitières qui proposeront des solutions pratiques aux décideurs politiques susceptibles de renforcer l'inclusion, la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires nationaux. L'action va assurer l'implémentation des cinq principes opérationnels de l'ABDH : respect de tous les droits humains, participation, non-discrimination, transparence et redevabilité.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que la présente action n'est pas considérée pertinente pour l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

Démocratie

NA

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

NA

Réduction des risques de catastrophes

NA

Autres considérations, le cas échéant

Jeunesse :

Sera au centre de l'action à travers les organisations représentatives structurées dans le cadre du dialogue en cours de construction à l'initiative de l'Union européenne (Consortium Jeunesse Sénégal en particulier) et de multiples initiatives à l'œuvre notamment soutenues par l'Union européenne pour offrir des opportunités de création d'entreprises ou de formations professionnelles appropriées aux jeunes (développer l'emploi au Sénégal ...). Apporter une attention particulière au travail des enfants.

Environnement et changement climatique:

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés dans la section 1.1, le soutien à l'environnement ainsi que l'adaptation au changement climatique et son atténuation sont des objectifs importants de cette action en ligne avec la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) au Sénégal. En termes de contribution aux objectifs de mitigation national l'action contribuera aux actions stratégiques proposés pour l'agriculture et la génération d'électricité.

⁶ Fonds national de Développement agrosylvopastoral

En termes d'adaptation, eu égard aux conséquences potentielles du changement climatique au niveau de certains axes du « Plan Sénégal Émergent (PSE) », la CDN s'est fixé l'objectif de renforcer la résilience de l'économie nationale, face aux conséquences de la variabilité et du changement climatique, à travers des mesures d'adaptation actuelles et préventives. La présente action contribuera aux mesures d'adaptation prioritaires à l'horizon 2025-2030 pour les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche, telles que : la promotion de systèmes de production intégrée agriculture-élevage-agroforesterie ; la gestion durable des terres ; la transformation et valorisation des produits agricoles ; l'assurance agricole/ du cheptel ; ou la restauration et gestion durable des mangroves.

Compte tenu de l'ampleur de l'intervention et de son action sur le territoire, elle représente à la fois des risques et des opportunités pour la protection de l'environnement et la capacité d'adaptation au changement climatique. En effet, une évaluation environnementale stratégique générale et une évaluation des risques climatiques auront lieu préalablement à la formulation des projets concrets que seront, eux, objet d'évaluations des impacts environnementaux.

Digitalisation : La gestion des plateformes départementales de l'Agropole-centre, au même titre de l'ensemble de ses infrastructures de conditionnement et stockage, s'appuiera sur un système numérique de surveillance et d'intervention rapide connecté. En plus, des synergies seront développées dans la numérisation avec le PACAO-Sénégal⁷ qui appuie aussi les chaînes de valeur agricoles et les entreprises du numériques.

Migration/mobilité : Les migrants et retournés en particulier (mais aussi les réfugiés et déplacés internes) sont intégrés à cette action. En effet, l'un des objectifs de cette action est d'agir sur les causes profondes de la migration irrégulière afin d'y apporter une alternative ainsi que de favoriser la réintégration des retournés, en accord avec le Pacte européen sur la migration et l'asile.

Le projet contribuera à accroître les capacités des individus, rendant leurs choix plus conscients et leurs éventuelles décisions de mobilité plus sûres et ordonnées, tant au niveau intra régional que régional et national. Le projet contribuera aussi à inciter les opérateurs économiques à investir durablement dans leurs terroirs d'origine.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Les faiblesses structurelles des acteurs des filières pour jouer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre de cette action et dans le développement de l'Agropole	Risque 1	Moyenne	Haut	Le renforcement des capacités des acteurs des filières, la communication sur l'agropole et les acquis des projets déjà actifs seront capitalisés en tant qu'instruments de mobilisation
La faible mobilisation du secteur privé pour relayer et valoriser les investissements publics	Risque 2	Faible	Haut	Les appuis via projets en cours comme la facilité du Plan européen d'investissements signée en juin 2021 avec l'Agence belge de développement (ENABEL) pour préparer l'éligibilité de projets d'investissement du secteur privé aux financements et garanties de FEDD+
Le risque que les enjeux d'économie	Risque 3	Moyenne	Haut	L'approche conjointe de la Team Europe et des autres bailleurs pour renforcer l'influence sur les politiques publiques, sur

⁷ Volet Sénégal du Projet d'appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest

politique freinent certaines réformes sectorielles				les réformes soutenues par le projet, y compris à travers la matrice d'aide budgétaire
La dégradation des ressources naturelles et le risque pluviométrique entraînant le non-respect des engagements contractuels des Organisations Professionnelles (OP) vis-à-vis des autres acteurs des chaînes de valeur tels que les entreprises, les industriels et banques notamment	Risque 4	Moyenne	Haut	Le soutien à des mécanismes d'assurance agricole dont notamment l'assurance indicielle, y compris dans le cadre du renforcement de l'accès au financement y via l'appui des garanties FEDD+. Soutenir et renforcer des approches agro écologiques et renforcer les principe de gestion intégrée des ressources en eau et d'efficacité énergétique en privilégiant les sources d'énergie propre
Le manque de coordination et de clarté entre Bailleurs et entre les Ministères sectoriels impliqués (entre autres, la mise en place de la société de construction et d'exploitation)	Risque 5	Faible	Haut	Rendre fonctionnel les instances de pilotage, de suivi et de coordination. Avoir une communication proactive avec les acteurs clés en dehors des instances pour partager les approches aussi bien dans la conception et la mise en œuvre.

Enseignements tirés:

En amont de la TEI, le développement des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques en lien avec le changement climatique est un centre d'intérêt de l'Union européenne et des États-Membres tels que la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne sous le Fonds européen de développement (FED) ou sous le Fonds fiduciaire d'Urgence. Ainsi, différentes actions dont certaines encore en cours ont été financées : (i) Le projet de développement agricole et sécurité alimentaire des territoires ruraux du tiers sud du Sénégal en Blending avec l'Agence française de développement (AFD) ; (ii) le projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emplois ruraux au Sénégal avec la Coopération Italienne et la Coopération espagnole ; (iii) le projet d'appui à la réduction de l'émigration rurale et à la réintégration dans le bassin arachidier par le développement d'une économie rurale sur base des périmètres irrigués avec la Belgique. La présente intervention est élaborée en capitalisant sur les acquis et les faiblesses de ces projets et complète certaines de ces initiatives.

Des aspects importants pour l'amélioration de l'efficacité des interventions de soutien à la performance socioéconomique des opérateurs de l'agroalimentaire ont été mis en évidence : (i) La recherche, l'innovation et l'appui/conseil aux exploitations doivent être régies par la demande des producteurs qui affichent une disponibilité à contribuer au financement de ces services, sous réserve que les services leur permettent d'augmenter la rentabilité de l'exploitation, de mieux maîtriser les risques et de renforcer leur positionnement sur le marché. Cette action ambitieuse

de contribuer à consolider un mécanisme de gouvernance et de financement de la recherche et de l'appui/conseil piloté par le secteur privé et les producteurs qui évaluent en temps réel la qualité et pertinence ; (ii) La faible structuration des chaînes de valeur est un déterminant pour la commercialisation des produits agroalimentaires. Quand le dialogue interprofessionnel entre les segments d'une filière ne fonctionne pas, les opérateurs ne parviennent pas à réguler le partage des risques et de la valeur ajoutée, provoquant souvent des crises de mévente collective par saturation du marché ou, au contraire, des flambés des prix. La structuration des interprofessions est censée apporter une réponse institutionnelle crédible à ce problème et favoriser une approche plus organisée et rationnelle au marché ; (iii) Si les migrations demeurent une hypothèque à long terme sur le développement, la mobilité (temporaire, saisonnière et circulaire) n'en reste pas moins un levier de développement : les entrepreneurs ruraux qui ont un parcours de mobilité (à succès) derrière eux sont souvent les plus performants, les plus ouverts à l'innovation et les plus disponibles à en accepter les risques. L'action continuera à investir sur les migrants de retour qui bénéficient déjà des services et des investissements déjà réalisés et favorisera la mobilité circulaire et les partenariats techniques, financiers et commerciaux avec les entreprises européennes, détenues par la diaspora sénégalaise en Europe; (iv) En dépit de décennies d'efforts dans ce sens, l'accès au crédit, notamment le crédit d'investissement, reste un défi majeur pour les micros et petits exploitants de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche/aquaculture. Une solution valable pour surmonter les déterminants de la réticence des institutions financières à la distribution de liquidités à moyen-long terme à des conditions abordables en milieu rural n'a pas été encore trouvée. Cette action adoptera une approche alternative et innovante par rapport aux schémas traditionnels dans ce domaine.

De façon plus spécifique par rapport à l'accès des chaînes de valeur (acteurs privés) au crédit d'investissement; y compris le crédit-bail, la demande solvable du secteur privé est énorme mais ne peut être satisfaite pour les raisons principales suivantes et sur lesquelles l'action se propose de travailler avec les institutions financières européennes dans le cadre de la Team Europe : (i) Les contraintes liées aux coûts de séjours de consultants ou d'experts des institutions financières internationales (IFI) doivent être traitées ; (ii) la clé de répartition des risques entre l'IFI et la Banque locale doit être plus équilibrée. Après l'acceptation des dossiers, les conventions standards font porter l'essentiel du risque par la Banque locale qui ne peut finalement s'engager sur cette base; (iii) renforcer la confiance des IFI européennes dans les administrations financières nationales et communautaires de contrôle et de régulation du système bancaire à travers un partenariat renforcé; (iv) d'une manière plus générale, faciliter l'accès aux ressources des IFI européenne comparativement à la Banque ouest africaine de développement (BOAD), la BAD, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ou AFREXIMBANK, EXIMBANK CHINA et adapter les exigences des IFIs européennes au contexte local; (v) réduire les délais et alléger les procédures lorsque la garantie doit être mobilisée.

Par ailleurs pour la mobilisation de l'épargne locale, les DAT⁸ des privés sont rémunérés à 6 % à 7 % et atteignent presque les taux de crédit. Même pour les DAT des structures publiques les taux de rémunération sont très élevés, si on ajoute la marge et les charges de la banque locale, le crédit final atteint au moins 12 % de taux d'intérêt. Pour le financement de l'investissement agroindustriel, moins que par les garanties, les Banques locales semblent plus intéressées par l'accès à des ressources longues, pour couvrir leurs engagements car les emplois ne manquent pas. Ainsi, il serait opportun au-delà des garanties d'examiner la possibilité de bonification des taux d'intérêt. A titre d'exemple, sur le fonds de bonification de l'État, normalement le taux de crédit à l'investissement dans la production qui devrait être de 13 % est de 7,5 % mais la transformation et la commercialisation ne sont pas couverts. La BAD dispose de lignes de crédits à des taux concessionnels de 0 à 1 % à La Banque Agricole permettant une sortie du crédit bancaire à l'investissement dans les chaînes de valeur à 5,5 % et le crédit de campagne à 6 %. Il convient de mettre en évidence l'exemple de l'AFD, à travers une ligne de crédit à l'État du Sénégal et rétrocédée à La Banque agricole, à un taux de 1 % et un taux de sortie du crédit de 4 à 5 % dans l'investissement à la production agricole. Enfin, il est important de nouer des partenariats avec les Banques locales connaissant le mieux le secteur agricole, elles sont peu nombreuses.

⁸ Dépôts A Terme

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

La présente action vise spécifiquement à connecter durablement les principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques au marché national, régional et international avec l'objectif central qui est la création d'emploi décent, surtout pour les jeunes et en particulier des jeunes femmes et des femmes.

Pour ce faire, l'action se basera sur l'approche systèmes alimentaires pour mettre sur le marché des produits alimentaires frais ou transformés de qualité répondant aux standards en terme environnementale et sociale notamment pour les produits destinés au marché européen.

Cette action s'inscrit dans l'axe 1 du TEI Economie verte au Sénégal pour laquelle une logique d'intervention conjointe est en cours d'élaboration.

Si les résultats attendus suivants sont atteints : (1) Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et de services de soutien à la production, à la transformation, à la distribution sont accessibles et toutes interconnectés (intermodalité) ; (2) L'accès des PME/PMI et des coopératives au crédit bancaire pour l'investissement est amélioré, notamment pour les femmes et les jeunes en particulier les jeunes femmes ; (3) Les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques, sont renforcées ; (4) L'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur

Et si les hypothèses suivants se confirment : (1) L'Etat prend les mesures de réformes politiques ou stratégiques ; (2) Les IFI, notamment européennes, s'adaptent au contexte local et sont dynamiques sous la coordination du Lead Finance Institution ; (3) Les porteurs d'initiative le long des chaînes de valeur sont dynamiques et prennent le relais des investissements publics structurants avec un accroissement de l'investissement privé ; (4) Le Gouvernement, les bailleurs et le secteur privé sont engagés et trouvent les ressources pour financer la chaîne logistique; (5) Toutes les diligences pour l'atténuation des effets et impacts environnementaux et sociaux (inclus genre), les mesures de mitigation des risques liés à l'intervention telles que rappelés aux points 3.3 et 3.4, ainsi que d'autres mesures découlant des études à mener avant la contractualisation, sont mises en œuvre dans le cadre de plans d'actions qui feront partie intégrante de l'intervention,

Alors, les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques seront connectées durablement et de manière inclusive au marché national, régional et international.

Ceci aura un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie rurale avec des répercussions positives sur l'emploi notamment des jeunes (en particulier des jeunes femmes) et des femmes, la réduction des inégalités sociales (y inclus de genre), la réduction des inégalités territoriales par la création de nouvelles opportunités économiques dans le pôle territoire du Sine-Saloum, la résilience et la réduction de la vulnérabilité alimentaire et climatique notamment des exploitations familiales, aussi en termes de réduction de la pression migratoire.

La mise en œuvre de mesures de réformes politiques et stratégiques, par le Gouvernement rendra l'environnement favorable à l'investissement et l'inclusion du secteur privé ainsi et qu'à l'agrégation des organisations de producteurs en sociétés coopératives, comme moteurs importants de la transition agro-écologique et de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques durables. Actuellement seules 22,6 % des PME ont accès à un crédit et la valeur totale des financements aux PME représente à peu près 8% de la totalité des crédits octroyés dans le pays, ce taux passant à moins de 3 % pour les crédits au secteur agricole. Parmi ces réformes et stratégies se trouvent : (i) la réforme de la subvention au intrants et matériel agricole ; (ii) la réglementation OHADA sur les sociétés coopératives ; (iii) la rationalisation des mécanismes mis en place par l'État pour la facilitation de l'accès au crédit (Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER), Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP), Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), Fonds de bonification, Fonds de calamité, etc.) ; (iv) la déclinaison de la stratégie nationale de développement des infrastructures portuaires et du ferroviaire en lien avec l'Agropole Centre.

Enfin, l'approche agro écologique s'appuyant sur les systèmes alimentaires est également un des moteurs de changement. De ce point de vue, l'annonce par le Gouvernement de réserver au moins 10 % de la subvention de l'État aux intrants agricoles organiques pour la campagne agricole 2021-2022 en appui à la DyTAES (soit environ 9 000 000 EUR sur un montant total de 90 000 000 EUR), est un jalon important dans la bonne direction si la mesure se concrétise. Là encore, il est attendu la déclinaison de la politique du gouvernement pour le développement de l'agroécologie.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Comme indiqué au point 5.1 toutes les études et enquêtes seront inscrites dans la convention de délégation qui sera signée avec l'agence de coopération de l'État Membre choisi et donc financées sur le budget de la convention de délégation.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs / valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaîne de résultats (e): (maximum 10)	Indicateurs (e): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à la relance socio-économique du Sénégal avec une attention particulière pour les jeunes, les femmes et les retournés/migrants potentiels.	1. Taux de croissance du PIB 2. Taux de chômage (ventilé par sexe et par catégorie d'âge)	1. -0,7 % (2021 WB) 2. A définir	1. A définir 2. A définir	1. Données Banque Mondiale 2. ANSD	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	1. Les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques sont connectées durablement et de manière inclusive au marché national, régional et international.	1.1. Revenus des exploitations familiales agrosylvopastorales et halieutiques désagrégé par âge et par sexe dans la zone d'emprise du projet (FCFA) 1.2. Nombre d'emplois, y compris emplois verts, directs décents créés ou consolidés, désagrégé par âge et par sexe et par statut migratoire avec le soutien de l'UE (EU RF) 1.3 Contribution du secteur agrosylvopastoral et halieutique au PIB (%) 1.4 Superficie des terres agricoles, pastorales, forestières ou de pêcheries préservée, restaurée ou exploitée de façon durable (zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous (a) protection, (b) gestion durable avec le soutien de l'UE) (km2) (EU RF)	1.1 Enquête baseline (2022) 1.2 Baseline (2022) = 0 1.3 15,7 % (2020 WB) 1.4 2.73,52 % des terres agricoles (2018 DAPSA)	1.1 +3 % (moyenne 2026) 1.2 A définir 1.3 1.16,6 % (PAP II/PSE – 2023) 1.4 80,5 % des terres agricoles (2025 DAPSA) 19.000 emplois en 2026	1.1 Rapport d'enquêtes 1.2 Rapports du projet et rapport ANSD/PSE 1.3 Données ANSD / PSE 1.4 Rapport DAPSA et Ministères en charge de la pêche et de l'environnement	Engagement du Gouvernement, des Bailleurs et dynamisme du secteur privé et des organisations professionnelles
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et de services de soutien à la production, à la transformation et à la distribution sont accessibles pour tous et toutes et connectés (intermodalité).	1.1.1 Nombre de plateformes départementales mises en place et opérationnels avec le soutien de l'UE 1.1.2 Nombre d'artisans formés avec le soutien de l'UE et ayant	1.1.1 (2022) 0 1.1.2 (2022) 0	1.1.1 05 en fin de projet 1.1.2 A définir	1.1.1 Rapports de mise en œuvre et rapport PSE	Engagement du Gouvernement et des Bailleurs

		acquis de nouvelles compétences notamment dans l'entretien et la maintenance des équipements agricoles de production, de récolte, post-récolte et de transformation des produits alimentaires (nombre de personnes ayant bénéficié de formation professionnelle et de développement des compétences soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail) (EU RF) (ventilé par sexe)			1.1.2 Rapports d'activités	
Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2 L'accès des PME/PMI et des coopératives au crédit bancaire pour l'investissement est amélioré (en particulier les jeunes femmes).	1.2.1 Nombre de bénéficiaires (ventilé par sexe) ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE (a) entreprises (EU RF) avec une attention particulière sur les PME/PMI gérés par femmes	1.2.1. Baseline (2022) 8 % et moins de 03 % pour les PME agricoles	1.2.1 Projection à déterminer	1.2.1. Rapport d'activités	Le dynamisme et la capacité d'adaptation au contexte local du Lead Finance Institution
Produit 3 lié à l'effet direct 1	1.3 Les capacités, des Organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastoral et halieutiques sont renforcées.	1.3.1 chiffre d'affaires (agrégé) des producteurs agroalimentaires, désagrégé par âge et par sexe et par statut migratoire, appuyés par l'UE(FCFA) 1.3.2. Nombre de producteurs, désagrégé par âge et par sexe et par statut migratoire, appliquant l'approche agro écologique grâce au soutien de l'UE (nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité foncière) (EU RF) (ventilé par sexe).	1.3.1 Enquête baseline (2022) 1.3.2 Enquête baseline (2022)	1.3.1 + 20 % (2026) 1.3.2 + 10 % (2026)	1.3.1 Rapport d'enquête 1.3.2 Rapports d'activités	Dynamisme des porteurs d'initiative le long des chaînes de valeur

Produit 4 lié à l'effet direct 1	1.4 L'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.	1.4.1. Nombre et volume (FCFA) des contrats d'achat de production et de distribution des produits frais ou manufacturés traçables via le système de financement appuyé par l'UE	1.4.1 Baseline 2022 = 0	1.4.1 projection à déterminer	1.4.1 Rapport d'activités	L'Etat prend les mesures de réformes politiques ou stratégiques
---	---	---	-------------------------	-------------------------------	---------------------------	---

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Gouvernement du Sénégal.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NA

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁹.

4.4.1 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: (i) expérience antérieure dans la mise en œuvre d'appui aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques, (ii) bonne connaissance de la zone de concentration du projet Agropole Centre et des problématiques de développement agroindustriel du Sénégal; (iii) capacité technique et opérationnelle suffisante de mise en œuvre; (iv) effet de levier avec des financements additionnels aussi bien pour les investissements que pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; (v) capacité à mobiliser autour de la TEI pour un impact plus important de l'action.

La mise en œuvre par cette entité implique un levier incitatif au financement de projets d'investissement privés par les autres partenaires (de la Team Europe et aussi d'autres bailleurs) et aurait ainsi aussi une incidence sur la soutenabilité de la dette. L'objectif spécifique de l'action et les résultats 1, 3 et 4 de cette partie de l'action y contribuant sont décrits au point 3.1 ; à savoir : l'objectif spécifique de connecter durablement et de manière inclusive les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques au marché national, régional et international et les résultats suivants: (i) Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et de services de soutien à la production, à la transformation et à la distribution sont accessibles pour tous et toutes et interconnectés (intermodalité) ; (ii) les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques sont renforcées ; (iii) l'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.

4.4.2 Contribution à la Facilité d'Investissements en Afrique (AIF)

Cette contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chefs de file, désignées dans l'annexe de la présente fiche d'action.

Les principaux critères pour la sélection de l'IFI partenaire porteront donc sur les points suivants : (i) Expérience dans la mise en œuvre concrète d'opérations similaires au Sénégal ou en Afrique de l'Ouest; (ii) Capacité technique et opérationnelle; (iii) Effet de levier en terme de ressources propres à mobiliser; (iv) Bonne connaissance des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et de l'écosystème des PME/PMI au Sénégal; (iv) proposition

⁹ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

de solutions de financements adaptées aux contextes des PME/PMI et à l'environnement national et communautaire de contrôle et de régulation du système bancaire local notamment en termes de partage du risque et des montants minimums des tickets, de conditions de mobilisation des garanties, mais aussi de financement des frais durant l'instruction des dossiers; (v) proposition de solutions de financements verts adaptées aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques en partenariat avec les banques locales notamment en termes de partage du risque et de montants minimums des tickets, de conditions de mobilisation des garanties mais aussi de financement des frais durant l'instruction des dossiers. L'objectif spécifique de l'action et le résultat 2 de cette partie de l'action y contribuant est décrit au point 3.1.

4.4.3 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où la gestion indirecte avec une organisation d'un Etat Membre mentionnée au point 4.4.1 ne peut être mise en œuvre suite à des circonstances exceptionnelles indépendantes du contrôle de la Commission, l'alternative sera de mettre en œuvre ces actions en gestion directe soit par une subvention.

a) Objet de la subvention :

La subvention contribuera à atteindre l'objectif spécifique de l'action et les résultats 1, 3 et 4 de cette partie de l'action y contribuant sont décrits au point 3.1 ; à savoir : l'objectif spécifique (résultats) de connecter durablement et de manière inclusive les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques au marché national, régional et international et les produits suivants: (i) Un réseau fonctionnel d'infrastructures propres et de services de soutien à la production, à la transformation et à la distribution sont accessibles pour tous et toutes et interconnectés (intermodalité) ; (ii) les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles des principales chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques sont renforcées ; (iii) l'environnement est favorable à l'investissement privé dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques et à l'établissement de liens contractuels le long des chaînes de valeur.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs de financement potentiels au regard de leur type sont les suivants : autorités locales, organismes publics, organisations internationales, ONG, opérateurs économiques tels que les PME.

Les autres caractéristiques essentielles des demandeurs potentiels, telles que leur lieu d'établissement devront être précisées dans les lignes directrices à l'intention des candidats à l'appel à propositions. La portée par défaut peut être restreinte au regard de la nationalité, de la localisation géographique ou de la nature du demandeur, lorsque la nature et les objectifs de l'action le justifient et dans le cas où sa mise en œuvre effective le requiert (article 8, paragraphe 7, du règlement commun de mise en œuvre).

Au cas où la gestion indirecte avec l'Institution Financière Lead mentionnée au point 4.4.2 ne peut être mise en œuvre suite à des circonstances exceptionnelles indépendantes du contrôle de la Commission, il n'y aura pas d'alternative compte tenu de la spécificité de l'objectif qui n'est atteignable qu'avec une IFI.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

NA

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4		
Gestion indirecte avec une Organisation d'un EM, cf. section 4.4.11	15 000 000 EUR	NA
Gestion indirecte avec une Institution Financière, cf. section 4.4.2.	5 000 000 MEUR	NA
Totaux	20 000 000 EUR	115 000 000 EUR (à confirmer)

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Les activités seront mises en œuvre en gestion indirecte avec les agences de coopération des États membres dans le cadre de la TEI économie verte au Sénégal.

Un Comité de Pilotage regroupant le Ministère du développement industriel, le Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural, le Ministère de l'élevage et des productions animales, le Ministère des pêches et de l'économie maritime, le Ministère du Commerce et des PME, le Ministère de l'économie et du plan, le Ministère des finances et du budget, des représentants des collectivités territoriales, des représentants du secteur privé, des organismes de crédit, des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des représentants des organisations de jeunes et en particulier de jeunes femmes, de femmes et de migrants ainsi que les représentants des bailleurs apportant un appui financier à l'action. Le Comité de pilotage, sa composition finale et les modalités de son fonctionnement seront établis par arrêté ministériel dans les six mois suivant le démarrage de l'action. Il se réunira au moins une fois par an pour assurer le suivi de l'exécution technique et financière et valider les propositions de réajustements à soumettre aux Bailleurs.

Un Comité technique de coordination dont la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement seront également établis par arrêté ministériel. Ledit comité est aura un rôle opérationnel et constitué des entités agissant à ce niveau. Il se réunira au moins trois fois par an.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs

correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le partenaire de mise en œuvre est responsable de la collecte des données, de leur analyse et du suivi des valeurs cibles des indicateurs et de leurs sources de vérification.

Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. Les rapports intermédiaires et finaux couvriront aussi bien le financement de l'UE que le cofinancement.

Le partenaire de mise en œuvre fera, au moins, deux missions d'appui par an. La Commission sera informée, au moins deux semaines avant le démarrage de ces missions, et participera autant que possible y compris aux visites de terrain.

L'action s'inscrivant dans le cadre de la TEI des missions conjointes de supervision sont envisagées au moins une fois par an afin d'avoir une vision globale ainsi que l'effet global de l'apport de l'Europe.

Au plus tard six mois après le démarrage de l'action, une étude baseline permettra d'affiner le cadre logique en précisant les valeurs de référence, les valeurs cibles et les sources de vérification des indicateurs d'objectifs et de résultats. Ladite étude sera intégrée au plan d'action de la première année de mise en œuvre par le MS Organisation.

Une autre étude sera menée en fin de projet par le MS Organisation pour déterminer toutes les valeurs cibles atteintes et dont la production est liée à des résultats d'enquêtes. Cette étude sera inscrite au plan d'action de la dernière année de mise en œuvre par le MS Organisation.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes, par des consultants recrutés par un partenaire de mise en œuvre.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes et tirer des enseignements, notamment dans le but d'apporter les correctifs et ajustements nécessaires afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés ou de les réviser au besoin.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment des actions innovantes ou actions pilotes, etc.

Dans le cas d'une initiative « Team Europe », les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

An Intervention (also generally called project/programme) is the operational entity associated to a coherent set of activities and results structured in a logical framework aiming at delivering development change or progress. Interventions are the most effective (hence optimal) entities for the operational follow-up by the Commission of its external development operations. As such, Interventions constitute the base unit for managing operational implementations, assessing performance, monitoring, evaluation, internal and external communication, reporting and aggregation.

Primary Interventions are those contracts or groups of contracts bearing reportable results and respecting the following business rule: 'a given contract can only contribute to one primary intervention and not more than one'. An individual contract that does not produce direct reportable results and cannot be logically grouped with other result reportable contracts is considered a 'support entities'. The addition of all primary interventions and support entities is equivalent to the full development portfolio of the Institution.

The present Action identifies as

Action level		
<input type="checkbox"/>	Single action	Present action: all contracts in the present action
Contract level		
<input type="checkbox"/>	Single Contract 1	Indirect management with MS Organisation
<input type="checkbox"/>	Single Contract 2	Indirect management with Lead Finance Institution